

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 12 JANVIER 2011

## Informations brèves

### Affaires fédérales

Lors de sa première séance de l'année 2011 du mercredi 12 janvier, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale.

#### **Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**

Le Conseil d'Etat salue les efforts relatés dans ce projet de rapport, tout en précisant qu'une loi cadre, au niveau fédéral, visant à régler la manière de protéger les enfants mineurs et à assurer la défense de leurs intérêts supérieurs représenterait une plus-value considérable dans l'appréhension de ce dossier au niveau fédéral. Concernant notamment la pornographie infantile, le gouvernement cantonal déplore que le droit suisse reste lacunaire, tant au niveau de la prévention que de la répression. S'il salue l'effort volontaire de la majorité des fournisseurs d'accès Internet, il regrette que tous n'aient pas pris des mesures et surtout que ces mesures ne soient pas uniformisées et rendues obligatoires par la Confédération. Quant à la formation dans les domaines relevant de la protection de l'enfant, qui constitue l'un des éléments déterminant de tout bon dispositif de protection, le Conseil d'Etat souligne que le domaine général de la protection des enfants reste peu développé au niveau de la formation de base et continue des différents professionnels concernés.

**Contact: Christian Fellrath, chef du Service des mineurs et des tutelles,  
tél. 032 889 66 40.**

### Affaires cantonales

#### **Nouvelle cheffe du Service pénitentiaire**

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Valérie Gianoli, 44 ans, en qualité de cheffe du Service pénitentiaire au sein du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). Actuellement cheffe du Service de probation, entité également rattachée au DJSF, Mme Valérie Gianoli prendra ses nouvelles fonctions au 1er février 2011. Elle succède à M. Benjamin Brägger, qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle après avoir occupé cette fonction durant près de six ans. Domiciliée à Saint-Imier, mariée, mère de trois enfants, Mme Valérie Gianoli est au bénéfice d'un baccalauréat du gymnase de La Chaux-de-Fonds, d'un diplôme en éducation sociale HES et d'un certificat en management public. Après avoir dirigé la Société neuchâteloise de patronage du canton de Neuchâtel, elle est entrée en 1999 à l'Etat de Neuchâtel en qualité de cheffe du Service de probation, service qu'elle a créé et qu'elle dirige depuis plus de 10 ans. Dans le cadre de ses fonctions, Mme Valérie Gianoli a notamment mis en œuvre et développé la politique des prestations relatives à l'encadrement et au contrôle de personnes

délinquantes en détention et sous mandats dans le cadre des dispositions légales cantonales et fédérales. Elle a également élaboré plusieurs partenariats et modalités de collaboration avec le réseau cantonal et intercantonal. Elle collabore en outre depuis de nombreuses années déjà avec les différentes entités du Service pénitentiaire, qui regroupe une centaine de collaborateurs. Les vastes connaissances du domaine carcéral et des institutions neuchâteloises de Mme Valérie Gianoli, sa solide expérience dans la conduite d'un service, ainsi que les relations partenariales qu'elle a su développer avec l'ensemble des acteurs cantonaux et intercantonaux du domaine pénal ont convaincu le Conseil d'Etat de la désigner à la fonction de cheffe du Service pénitentiaire.

**Contact: M. Jean Studer, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.**

**Protection des monuments et des sites: subvention accordée à la commune de Peseux**

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention définitive d'un montant de 8.700 francs à la commune de Peseux pour les travaux de réfection du puits aménagé dans le parc public face au Château de Peseux. Remarquable ouvrage dont le corps est en pierre jaune, le puits de Peseux a été construit dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle le long de la route de Neuchâtel. Il a été démonté en 1952 puis remonté pierre par pierre dans la cour du Château de Peseux, à quelques dizaines de mètres de son emplacement initial. Les travaux qui ont été réalisés, pour un montant total de 58.000 francs, ont porté sur la remise en valeur dans le parc public aménagé face au Château et sur une nécessaire restauration de certains de ses éléments, ce qui a impliqué un démontage et un remontage du puits à son nouvel emplacement.

**Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.**

- Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 13 janvier 2011